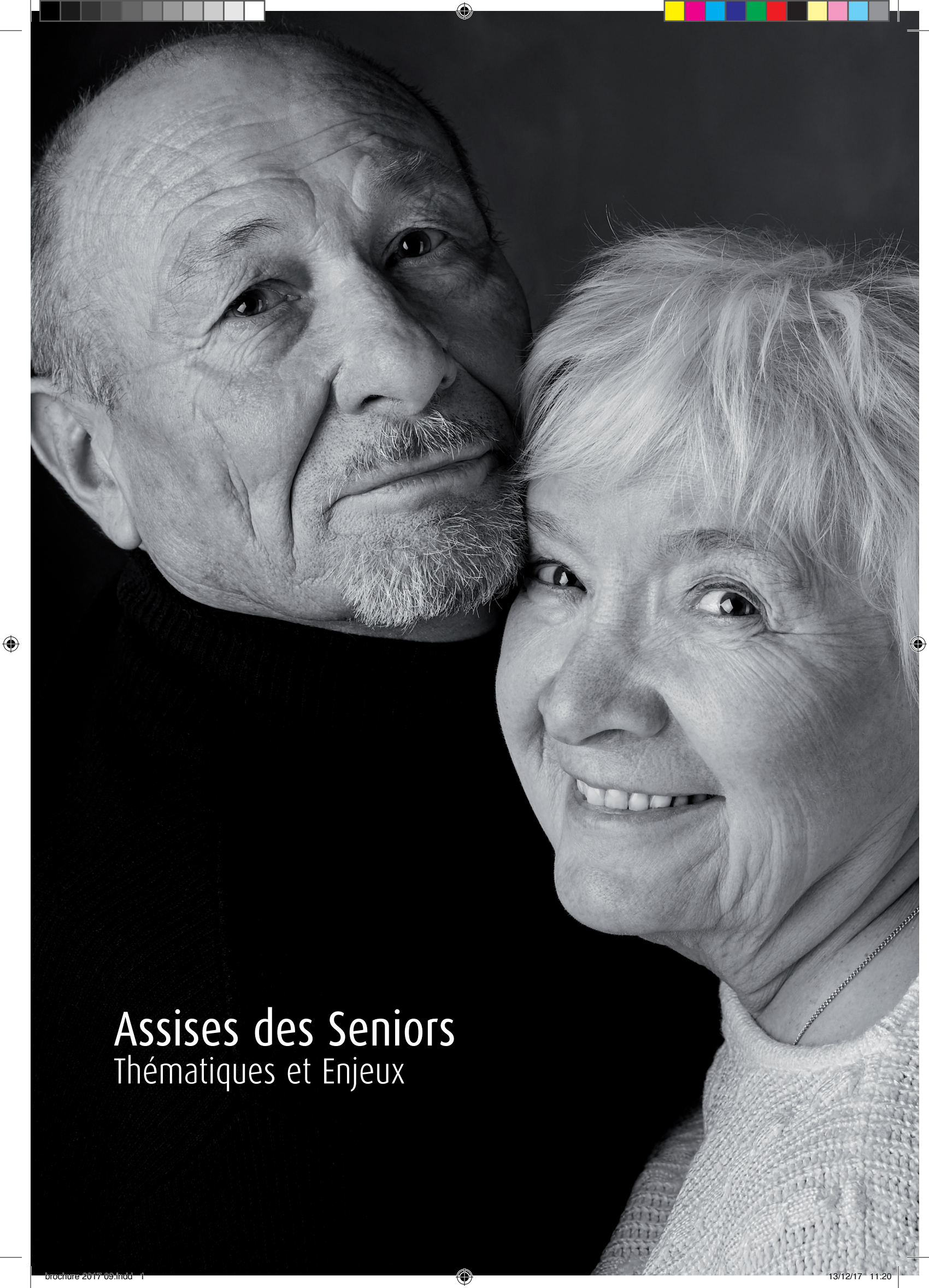




Assises des Seniors

Thématiques et Enjeux



C'est Parti... !

La Coordination des Associations de Seniors organise ses « Assises des Seniors ». Il est urgent que nos dirigeants, nos responsables tant du monde politique que social, culturel ou sportif prennent en compte l'allongement de la vie pour les uns, les vieillissements pour les autres. Il est un atout pour notre société, ces assises tenteront de le démontrer.

En Belgique, au 1^{er} janvier 2017 nous étions 2.095.097 personnes (1.181.308 femmes et 913.789 hommes) de 65 ans et plus dont 1.758 centenaires.¹ Oui, les seniors se répartissent sur trois générations, il est bon de le rappeler.

À la veille d'élections importantes (communales et provinciales en 2018, régionales, fédérales et européennes en 2019), il est important de travailler avec les seniors. Leurs avis, leurs souhaits doivent être entendus par les responsables des différentes entités.

Pour les y aider, la coordination a prévu d'éditer trois brochures. La première, que vous tenez en mains, est un vade-mecum. Les deux suivantes sortiront de presse avant les échéances électorales et se rapporteront aux différents niveaux de pouvoir concernés.

Un vade-mecum est un aide-mémoire. Il suit les six thèmes que les six colloques aborderont.

1. Salon « **Seniors connectés** », le 10 mars 2018 de 10 à 16h00, Haute École de la Province de Liège — HEPL, entrée rue du Gosson, 1 à 4101 Jemeppe ;
2. « **Revenus des Seniors** », mai 2018, Province du Brabant Wallon ;
3. « **Mobilité** », 2^{ème} quinzaine de septembre 2018, Province du Luxembourg ;
4. « **Santé et Prévention** », 2^{ème} quinzaine de novembre 2018, Province du Hainaut ;
5. « **Lieux de Vie** », 1^{ère} quinzaine de mars 2019, Province de Namur ;
6. « **Citoyenneté** », 2^{ème} quinzaine d'avril 2019, Bruxelles.

Ces conférences ne s'adresseront pas qu'aux responsables, elles sont destinées aux seniors mais aussi, et peut-être surtout, aux personnes qui s'intéressent aux seniors. Les professionnels, les étudiants qui consacreront une partie de leur vie aux aînés et d'autres encore...

Venez nombreux à nos colloques, ils sont organisés pour vous...

Henri LURKIN
Président

¹ <http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/population/structure/agesexe/popbel/>



1. Les nouvelles technologies

Notions

Du boulier à l'**ordinateur**, l'Homme s'est toujours aidé d'une machine pour compter et l'ordinateur n'est rien d'autre qu'une machine à compter. C'est à la fin de la Seconde Guerre mondiale que l'ordinateur a vu le jour. Que d'évolutions depuis !

Les **objets connectés** sont des objets qui captent, stockent, traitent et transmettent des données, qui peuvent recevoir et donner des instructions et qui ont pour cela la capacité à se connecter à un réseau d'information. Ce réseau est appelé **Internet**.

Internet nous donne accès à une quasi-infinité de sites, à des réserves presque inépuisables de culture et de savoir, ainsi qu'à de multiples services. En cela, il s'agit évidemment d'un outil formidable, même si – afin d'éviter tout procès en angélisme – il faut noter que celui-ci provoque aussi des mutations profondes (à la fois dans le monde du travail et dans la notion de vie privée) qui méritent réflexion et critique.

Qui est connecté ? Les derniers chiffres connus et édités, en 2014, par l'Union Internationale des Télécommunications¹ – UIT – nous apprennent que les pays du nord de l'Europe sont les plus connectés au réseau Internet (Norvège 96,30 %, Suède 92,52 %) la Belgique est dans le peloton de tête avec 85 %. Par comparaison, la France 83,75 % et l'Allemagne 86,19 %. Une récente étude de l'Agence du Numérique² – AdN – de Wallonie montre que 81 % des ménages wallons sont connectés à Internet. Notons que l'UIT base son étude sur l'ensemble de la population tandis que la Wallonie parle de « ménage connecté ».

Il existe différents outils technologiques accessibles aux seniors telles que des applications informatiques, l'utilisation de la virtualisation, des moyens de communication, etc. Pour faire face au défi de l'allongement de la vie, les nouvelles technologies peuvent améliorer le quotidien des personnes.

Comment prendre en compte le rôle ces technologies dans l'aide aux personnes âgées ?
Dressons d'abord un état des lieux.

État des lieux

En Wallonie et en Région bruxelloise, beaucoup de choses ont déjà été accomplies et des projets sont en cours de réalisation. Des Villes et des Communes mettent à disposition des citoyens des outils informatiques connectés ainsi que des formateurs.

¹ <http://www.itu.int/fr/Pages/default.aspx>

² www.digitalwallonia.be



1. Mobi'TIC

Certaines provinces utilisent des services itinérants tels que Mobi'TIC.

« Avec Mobi'TIC, la Province de Liège est là pour soutenir et accompagner les seniors dans leur apprentissage du numérique. »

Aujourd'hui, les technologies numériques tentent continuellement de s'inviter dans notre quotidien. Internet est, de plus en plus souvent, le seul canal utilisé pour la transmission d'informations.

Alors que l'on parle d'un monde interconnecté, que l'on parle d'Internet « pour tous, partout et tout le temps », et que les évolutions technologiques progressent de manière exponentielle, il est de plus en plus difficile pour certains publics de suivre cette (r)évolution.

Internet est omniprésent et pourtant, le fossé se creuse entre les personnes familières de cet outil et d'autres, comme les seniors, qui restent quelquefois en retrait face à cette formidable évolution. Les études récentes relatives à l'utilisation d'Internet par les citoyens (AWT 2015, Ligue des Familles 2016) ont révélé l'apparition d'un **illettrisme numérique** au sein de certaines tranches de la population. Bien que l'accès à Internet ne semble plus être un problème à l'heure actuelle, c'est plutôt au niveau de l'utilisation qui en est faite que se place le débat. Face à ce constat, la Province de Liège propose une solution innovante pour l'initiation des seniors à l'utilisation d'Internet et des technologies numériques.

Un souhait

L'objectif du Mobi'TIC est de lutter contre cette fracture numérique dite « du second degré » afin de rompre l'isolement des seniors, de lutter contre leur exclusion et de maintenir leur autonomie à domicile le plus longtemps possible, grâce à l'apprentissage du numérique.

Une caractéristique

Une particularité ? C'est la mobilité ! Mobi'TIC se met à la disposition des acteurs locaux (administrations communales, CPAS, ASBL, bibliothèques, mutuelles, espaces publics numériques, etc.) pour les soutenir dans l'organisation d'activités d'initiation et de découverte du monde numérique par les seniors. Pour cela, Mobi'TIC peut fournir gratuitement aux partenaires des animateurs qualifiés, du matériel informatique et des supports pédagogiques, en fonction de leurs besoins. Mobi'TIC va donc vers les seniors, dans des endroits qui leur sont familiers, et cela sur tout le territoire de la Province de Liège.



2. Espaces Publics Numériques (EPN)

La Wallonie organise et installe des Espaces Publics Numériques³ — EPN. Un budget de plus de 2 millions d'euros est prévu pour :

1. Doter le réseau des EPN d'un dispositif pérenne d'animation permettant de garantir la bonne coordination des actions et de maintenir le niveau de compétence des animateurs locaux ;
2. Développer le réseau des EPN par l'équipement de 100 nouveaux espaces ;
3. Dynamiser le réseau des EPN par des appels à projets.

Qu'est-ce qu'un Espace Public Numérique ou EPN ?

« Un espace public numérique est un espace d'apprentissage et de médiation des usages numériques, qui a vocation de favoriser la participation citoyenne de tous à la Société de l'information. L'espace propose des services diversifiés d'accès, de formation et d'accompagnement, adaptés aux besoins de ses publics. Spécialisé ou généraliste, fixe ou mobile, l'espace est intégré à la vie locale et contribue à l'animation numérique de son territoire. »

Charte des Espaces Publics Numériques de Wallonie

Le label « Espaces publics numériques de Wallonie » est initié par le gouvernement wallon et porté aujourd'hui par le Ministre du Numérique pour lutter contre l'exclusion numérique et favoriser la participation citoyenne de tous à la Société de l'information.

Le label est octroyé aux services de proximité qui déploient des activités d'initiation, d'apprentissage et de médiation aux usages numériques, et qui adhèrent à la présente charte.

Objectifs

Le label Espace public numérique de Wallonie garantit au public :

- Une offre adaptée de services : accès, initiation, sensibilisation, formation, médiation ;
- Un accompagnement à la fois technologique, pédagogique et humain ;
- Une animation professionnelle par un ou plusieurs animateurs qualifiés ;
- Une infrastructure et des équipements performants ;
- Une ouverture publique de minimum 16 heures par semaine ;
- Une politique tarifaire sociale.

³ <http://www.epndewallonie.be/>

Indépendants ou adossés à un service public ou privé, les Espaces publics numériques de Wallonie ne poursuivent pas de but lucratif.

Lieux de rencontre, les Espaces publics numériques de Wallonie utilisent la technologie comme outil de dialogue. Ils s'intègrent à la vie locale et contribuent à l'animation numérique du territoire.

Les Espaces publics numériques de Wallonie coopèrent entre eux à travers un réseau régional et répondent de leurs engagements à l'égard de la Région.⁴

La Région de Bruxelles-Capitale est également dotée de 16 EPN⁵.

3. Espaces Seniors à Bruxelles

À Bruxelles, la ville organisera dès 2018, des Espaces S dédiés aux seniors. Ils auront pour tâche de familiariser aux Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication — NTIC.

Qu'est-ce qu'un Espace S ?

« D'ici 2018, la Ville de Bruxelles disposera de six Espaces S voués à devenir de véritables carrefours visant à favoriser le maintien de l'autonomie des seniors afin de lutter contre l'isolement social tout en construisant une «Ville amie des aînés».

Chaque Espace S se veut être un endroit chaleureux, où les seniors d'un quartier peuvent se rencontrer. Activités sportives, relaxation, apprentissage en continu, conférences, cours ou encore formations, l'offre se veut particulièrement variée. En outre, la Ville attache une importance particulière aux formations liées à la familiarisation avec les nouvelles technologies.

Objectif

Lutter contre l'isolement social, contre la fracture numérique ou encore contre la perte d'autonomie et d'indépendance, tout en demeurant au fait des dernières évolutions qui touchent notre environnement direct, telle est la mission des six Espaces S qui émailleront le territoire de la Ville de Bruxelles d'ici 2018.

Chaque Espace S est conçu pour les seniors mais aussi et surtout avec les seniors. Ceux-ci sont en effet directement impliqués dans la gestion du lieu. L'Espace S se veut aussi un endroit de rencontres intergénérationnelles. A ce titre, les associations de quartier mais aussi les écoliers et les étudiants sont invités à pousser la porte des Espaces S. »⁶

4 <http://www.epndewallonie.be/a-propos-des-epn> (site consulté le 09/11/2017)

5 <http://be.brussels/bruxelles-gratuit/internet/espaces-publics-numeriques>

6 www.bruxelles.be/projet-espaces-s-pour-les-seniors (consulté le 02/11/17)

4. Formations spécifiques

La mise en place des formations de 'Papy et Mamy Surfeurs' est possible ! Des initiatives fonctionnent. Comme par exemple : **la tablette numérique**.

La Résidence-services « La Vertefeuille »⁷ sise à Tournai a proposé aux résidents, des cours de tablettes numériques. Les élèves, âgés pour la plupart de plus de 80 ans, sont enchantés ! Ils peuvent vérifier leurs comptes, regarder la météo, lire le journal en agrandissant la taille des textes, ...

Enfin, on ne peut passer sous silence l'excellent travail de nombre d'associations qui, tant à Bruxelles que partout en Wallonie, organisent des cours pour débutants et d'autres de perfectionnement. A titre d'exemples citons les Conseils Communaux Consultatifs des Aînés — CCCA — et l'Université du Troisième Âge — U3A — de Liège avec ses 400 élèves en informatique.

Enjeux

Les enjeux relèvent de deux constats :

- Réduire la fracture ;
- Faire connaître ce qui existe déjà.

La fracture numérique, qui caractérise les disparités d'accès et d'utilisation de l'informatique et de l'internet, est liée à trois facteurs principaux :

- générationnel en fonction de l'âge ;
- social selon le niveau de revenus ;
- culturel selon le niveau d'instruction.

Il s'agit donc pour la Coordination des Associations de Seniors de faire en sorte que la fracture numérique dû au fait générationnel s'amenuise. L'organisation d'un **salon Seniors connectés** au début 2018 ira dans ce sens.

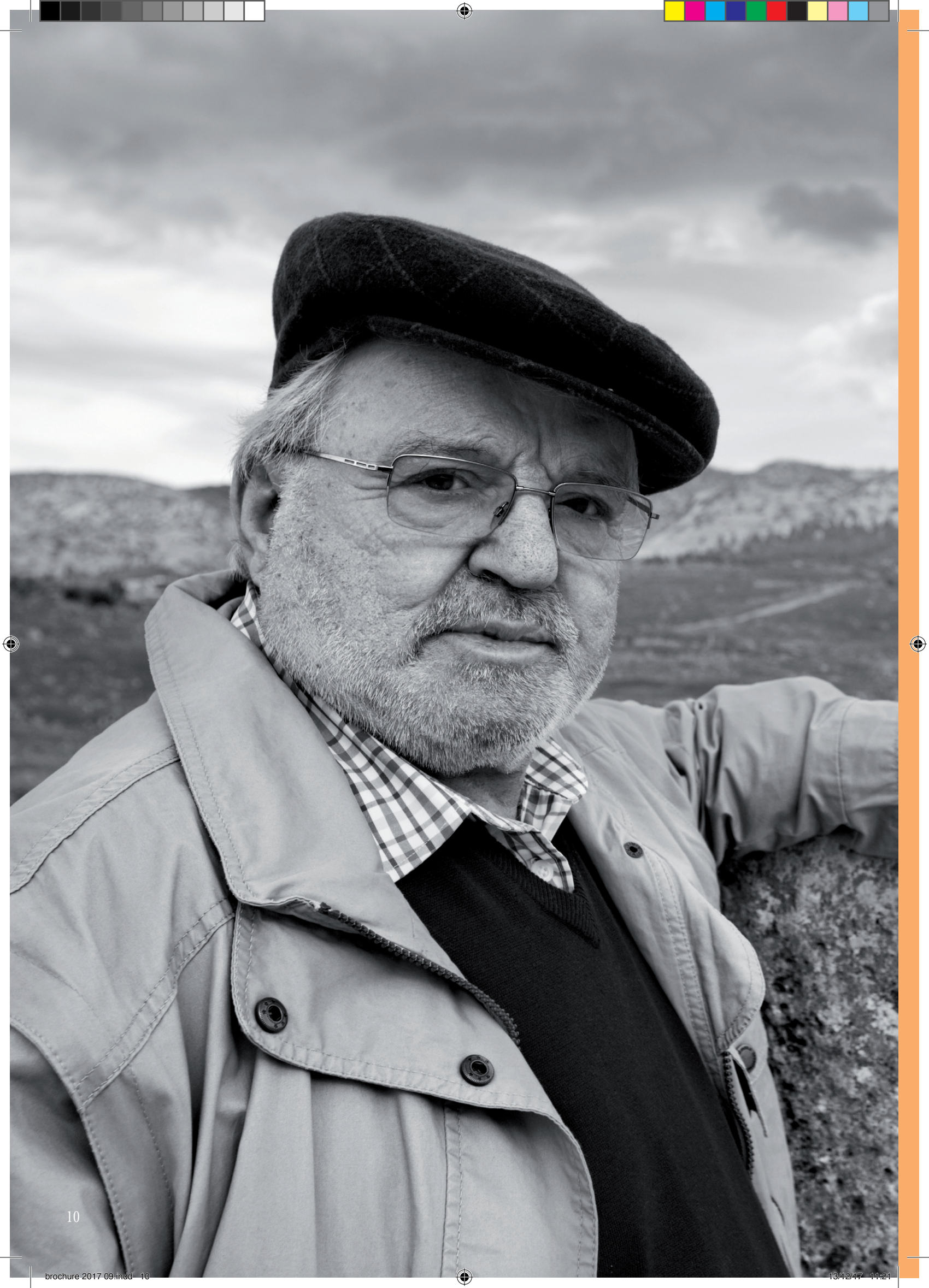
De plus, notre coordination insiste sur la visibilité et sur la facilité d'accès et d'utilisation des terminaux ou de tout autres outils mis à la disposition du public ainsi qu'à la mise en place du **Wifi gratuit** dans les maisons de repos pour les pensionnaires qui souhaitent rester connectés.

Quelles sont les attentes de notre coordination ?

Nous attendons de nos dirigeants qu'ils relèvent du politique, du social, du culturel, de l'associatif même, de prendre les décisions qui feront que chaque citoyenne, chaque citoyen puisse être connecté et faire partie intégrante de notre nouvelle société moderne.

Il pourrait s'agir de disposer d'un accès garanti à internet ainsi qu'à l'ensemble des nouvelles technologies au travers de l'instauration d'un « **service universel à la connectivité** ». Les règles de ce service universel seraient inspirées des règles évitant les coupures d'eau, d'électricité ou de gaz aux ménages.

7 F. Desplechin, coordinateur Résidence-services, « Tournai : Initiation des seniors aux tablettes numériques », www.rtb.be (22/06/2017)



2. Les revenus des Seniors

Notions

Nous sommes confrontés à une très grande disparité de situations. Un senior peut être « bien nanti » par sa situation familiale, il le sera dans ce cas depuis de nombreuses années.

Notre réflexion se base essentiellement sur la situation des revenus des personnes âgées en fonction de leur carrière, leur vie d'adulte, leur situation individuelle ou familiale. Quel sera l'impact des choix de vie, des carrières professionnelles, de la situation familiale sur les revenus des seniors ?

État des lieux

Il s'agit de prendre en compte les notions de revenus et de biens. Dans quelle mesure, les adultes sont-ils « maîtres » de construire leurs conditions de revenus pour la vieillesse ?

1. Types de revenus des seniors

Les revenus des seniors sont en lien direct avec les conditions vécues. On peut citer comme principales sources de revenus les éléments suivants.

Les pensions. Les trois régimes principaux sont, le régime salarié, la pension des fonctionnaires et le régime indépendant. Ces pensions sont souvent appelées le premier pilier, car en lien direct avec le travail effectué, sa durée et les revenus perçus. Ces pensions émanent des différents régimes de sécurité sociale, elles sont le résultat de cotisations sociales obligatoires dans chacun des régimes.

Les assurances-groupes, les conventions collectives de travail sectorielles, ou pensions extra légales, sont d'autres sources de revenus liées directement à une activité professionnelle. Tous les travailleurs n'en bénéficient pas. Elles composent le deuxième pilier.

L'épargne-pension correspond à une épargne à long terme, en vue de se constituer une réserve financière disponible à l'âge de la retraite. Cette épargne est constituée par la personne, elle n'est pas liée à une activité professionnelle, mais uniquement aux capacités financières de la personne. Elle forme le troisième pilier.

Etre propriétaire de son logement. Le fait d'acquérir un logement, payé grâce aux revenus perçus par les activités professionnelles, est de plus en plus souvent considéré comme une source de revenus pour les seniors. Les nombreuses études montrent, en effet, une plus grande sécurité financière des personnes propriétaires de leur logement. Cette situation constitue le quatrième pilier.



Des allocations sociales peuvent être versées à certaines personnes de plus de 65 ans. Elles répondent à des situations précises.

- La GRAPA (garantie de revenus aux personnes âgées) sera payée partiellement, en complément d'un revenu trop bas, ou entièrement, aux personnes n'ayant pas de revenus.
- L'APA (aide aux personnes âgées), est payée aux personnes de plus de 65 ans devenues handicapées. Pour calculer l'APA il sera tenu compte du niveau de handicap et des revenus du ménage de la personne âgée handicapée.

Biens personnels. Les Seniors, comme le reste de la population, peuvent aussi posséder des biens, voire une fortune.

2. Les conditions de vie des seniors en lien direct avec les revenus disponibles

D'une part, il y a les **financements « solidaires et/ou collectifs »**, via les régimes de sécurité sociale, récoltant les cotisations des travailleurs et des employeurs (privés et publics), et les **interventions publiques** financées par l'impôt.

Cependant, les tensions se révèlent de plus en plus nettes entre le nombre de personnes cotisantes et le nombre de bénéficiaires de pensions.

L'évolution des modes de production a permis de réduire de manière importante le nombre de travailleurs nécessaires pour réaliser les productions. La base de perception des cotisations s'est donc réduite, et dans le même temps les activités économiques ont continué à se développer. Il est donc nécessaire de revoir la source de financement des pensions, et des autres allocations sociales, de manière à garantir un financement suffisant pour faire face à l'augmentation du nombre de personnes âgées.

D'autre part l'**épargne individuelle** des personnes qui constitue des réserves pour leurs vieux jours. Il faut remarquer que plusieurs mesures d'épargnes individuelles sont soutenues par des diminutions d'impôts. Seules les personnes ayant un niveau de revenus suffisant pour payer l'impôt bénéficient de ces abattements. Les personnes aux revenus limités ne peuvent pas participer à ces différentes formes d'économies. Elles seront le contingent de personnes aidées par les allocations sociales spécifiques pour les plus de 65 ans.

3. Une grande disparité de situations entre richesse et pauvreté

De nombreux seniors rencontrent une situation de pauvreté. Cette pauvreté risque d'être renforcée au moment de la grande vieillesse. Les difficultés de santé, de logement, de mobilité et sans parler des possibilités de contacts et de relations sociales, deviennent importantes. Toutes ces situations aggravent la pauvreté financière.

La pauvreté est aussi présente dans les MR-MRS. Il n'est pas rare d'y rencontrer des personnes ayant des difficultés pour participer aux différentes activités organisées, à l'achat de nouveaux vêtements et surtout aux soins de santé. Le taux de pauvreté augmentant avec l'âge, les femmes sont souvent les premières touchées.



4. Situation moins favorable pour les femmes

Etre femme et âgée présente souvent un double risque de pauvreté. Les pensions sont souvent moins importantes ; elles correspondent aux carrières incomplètes et à des salaires plus bas. Les femmes sont plus nombreuses à bénéficier d'une pension inférieure à 1 000€ et de la Garantie de revenus aux personnes âgées (GRAPA).

Cette situation n'est pas compensée par le fait d'être propriétaire de son logement.

Un groupe de femmes est peut-être plus vulnérable : les femmes arrivées dans notre pays dans les années 60, qui vieillissent trop souvent dans l'isolement et la dépression.¹

5. Quand les revenus sont insuffisants...

Quel est l'impact pour les familles, les débiteurs d'aliments, les services sociaux et les CPAS ?

Comme pour les enfants et les adultes, le manque de revenus doit être compensé par une intervention des services sociaux. Notre législation prévoit une obligation d'aide de la part de certains proches. Situation fréquemment rencontrée vis-à-vis des enfants par le paiement d'une pension alimentaire.

Chez les seniors, la situation est plus délicate. Nombreuses sont les personnes âgées qui refusent cette démarche. Ils ne souhaitent pas demander l'intervention de leurs proches, très souvent des enfants adultes. La gêne, la peur de perte de contacts avec les petits-enfants et autres tensions familiales sont de nombreux freins qui maintiennent un peu plus dans la pauvreté et l'isolement.

6. La Silver-Economie

Le Parlement Wallon a adopté, le 19 avril 2017, une résolution visant à la mise en place d'une filière de « Silver-Economie » en Wallonie au service des aînés pour une vie de qualité.

Celle-ci est définie comme l'ensemble des activités économiques existantes au service des personnes âgées. La Wallonie précise dans son texte : « *en matière d'accompagnement des aînés, l'encadrement par les pouvoirs publics doit pouvoir apporter des gages de sérieux et de qualité à toute initiative et faire en sorte que toute démarche économique s'inscrive dans l'objectif prioritaire de croissance humaine* » et « *la filière Silver-Economie doit être avant tout créatrice de valeur humaine et rester au service des aînés en répondant à des besoins existants et non pas en en créant de nouveaux* ».

L'IWEPS (Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique) sera chargé de la réalisation d'une étude relative aux développements de la Silver-Economie en Wallonie.²

Des questions restent posées. Les revenus des seniors permettent-ils l'accès aux services et aux activités économiques existantes à l'attention des personnes âgées ? Les seniors intéressent le commerce et le marketing. Quels seniors ? Dans quelles conditions ?

1 4^e session de la 10^e législature. Doc. 570 (2015-2016) – N° 1 et 2

2 Vivre Ensemble, analyses, 09.2013.

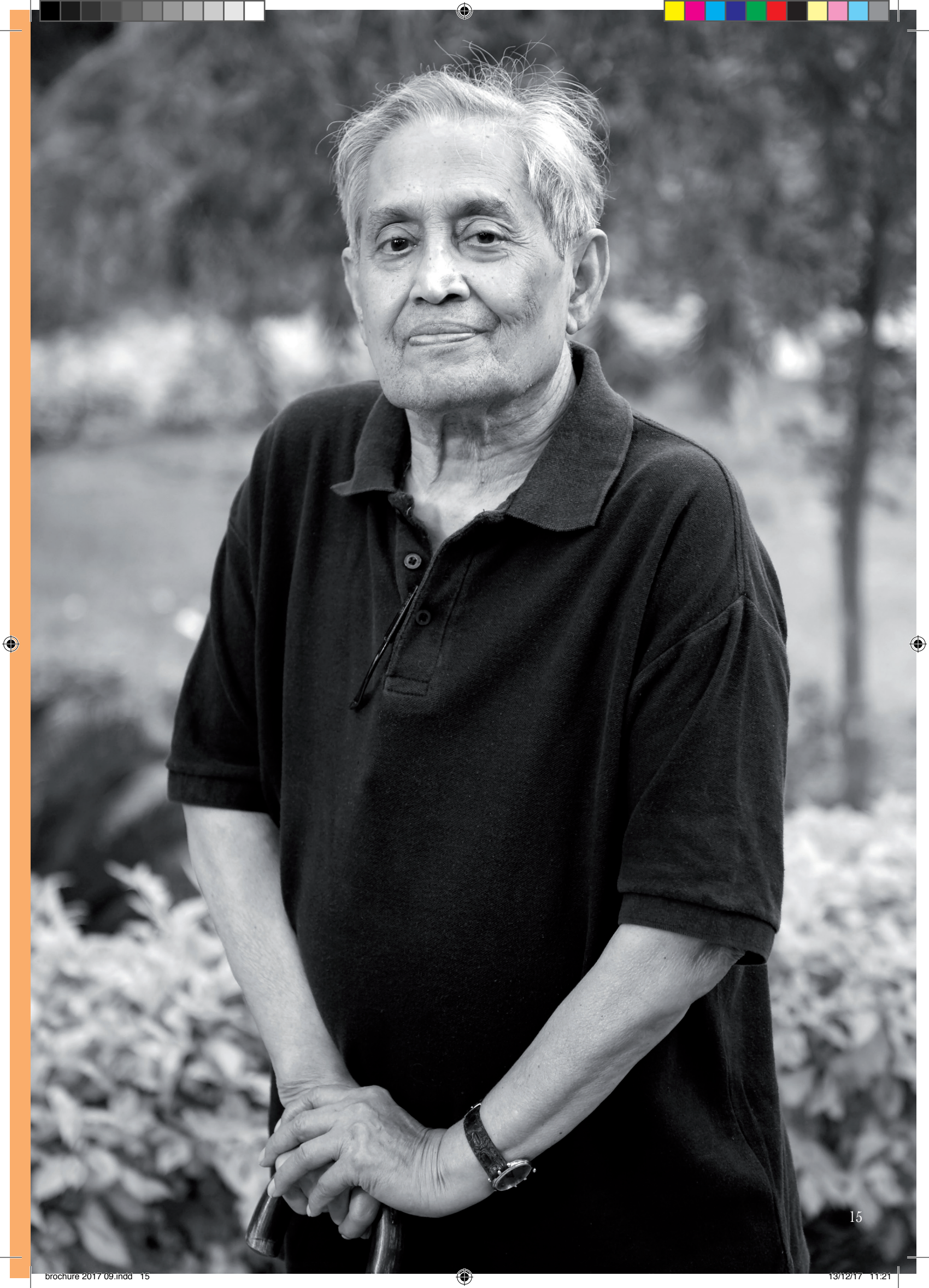
Enjeux

Nous pouvons terminer par certaines questions qui seront abordées lors de notre rencontre « REVENUS » dans le cadre des Assises des Seniors.

- Enjeu du financement du premier pilier. De nombreuses voix s'élèvent pour mettre en avant le manque d'équité entre la pension du premier pilier, pension légale et les autres types de pensions, qui ne sont accessibles qu'aux personnes ayant des revenus suffisants, pendant la vie adulte, pour en épargner une partie.
- Quels financements promouvoir pour garantir des revenus suffisants à l'ensemble des seniors ?
- L'enveloppe Bien-être, son utilisation en faveur des pensionnés. Son rôle en complément de l'index.

Actuellement, dans de nombreux milieux, une réflexion est menée sur l'individualisation des droits sociaux. Les droits dérivés sont importants dans les différents régimes de pension. Il y a déjà eu des décisions prises dans le cadre de la pension de survie octroyée au conjoint survivant, veuve et veuf.

Cette réflexion devra, sans doute, se mener pour que les revenus des seniors évoluent dans les législations, de la même manière que pour les plus jeunes. Notre attention devra se centrer sur la recherche d'une situation plus favorable pour les aînés et les aînées, et la lutte contre les sources de pauvreté présentes actuellement.





3. Mobilité et accessibilité

Notions

La **mobilité**, selon le dictionnaire Larousse, est caractérisée par ce qui est susceptible de mouvement. La mobilité est par définition « *propriété, caractère de ce qui est susceptible de mouvement, de ce qui peut se mouvoir ou être mû, de changer de place, de fonction...* »¹

Et, nous entendons par se mouvoir, la façon de « *se déplacer, bouger...* »²

Nous approcherons dans ce chapitre la thématique de la mobilité des seniors, en tenant compte plus particulièrement des personnes qui peuvent éprouver, à un certain moment, des difficultés à se déplacer.

Une personne est à **mobilité réduite** « *lorsqu'elle est gênée dans ses mouvements en raison de sa taille, de son état, de son âge, de son handicap permanent ou temporaire ainsi qu'en raison des appareils ou instruments auxquels elle doit recourir pour se déplacer.* »³

Cette définition large, qui dépasse la problématique du vieillissement, permet de constater combien la notion de mobilité – et plus précisément de mobilité réduite – touche l'ensemble de la population belge. En effet, selon ces critères, à peu près 1/3 de la population en Belgique est à mobilité réduite.

En raison de l'avancée en âge de la population, le nombre de ces personnes devrait logiquement augmenter.

L'**accessibilité** a ici un rôle capital pour favoriser la mobilité de chacun dans l'espace public.

Par définition, l'accessibilité est le « *caractère de quelque chose, d'un lieu qui sont accessibles. Par exemple, l'accessibilité d'un bus, d'un immeuble aux handicapés...* »⁴. Se dit accessible « *un lieu, [une] situation, etc., auxquels on peut accéder. Par exemple : village difficilement accessible.* »⁵

1 www.larousse.fr

2 *Ibidem*

3 *Cahier de l'accessibilité piétonne, Vade-mecum Piétons en Région de Bruxelles capitale, Directives pour l'aménagement de l'espace public accessible à tous ; Centre de recherches routières, p4.*

4 www.larousse.fr

5 *Ibidem*



Si nous revenons plus loin sur les revendications précises des aînés quant à cette accessibilité, voici quelques notions générales liées à l'accessibilité en ville.

- Les arrêts de transports en commun doivent par exemple veiller à ce que « *ce transport soit aussi accessible que possible à l'ensemble de la population et donc également aux personnes à mobilité réduite.* »⁶
- Les traversées piétonnes doivent être « *établies dans le prolongement du cheminement libre des voies de circulation piétonne à l'exclusion des traversées spécifiques à revêtements podotactiles (RRU). Par défaut, en zone 30, des passages piétons sont placés dans les carrefours.* »⁷
- Les emplacements de stationnement pour les personnes handicapées sont « *réservés à tout conducteur ou passager véhiculé titulaire de la carte spéciale de stationnement* »⁸
- L'espace public doit également être accessible aux personnes à mobilité réduite en période de chantier : « *L'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif à l'exécution des chantiers en voirie, du 11 juillet 2013, publié dans le Moniteur belge du 6 septembre 2013, décrit de quelle manière les chantiers doivent être sécurisés et les couloirs de contournement aménagés, ...* »⁹

1. Visions : le point de vue des seniors

La proportion de seniors dans la population belge ne cessant d'augmenter (un quart de la population actuelle, et l'on prévoit un tiers pour 2050), la participation de ces derniers à la circulation augmente de même logiquement.

Par ailleurs, de plus en plus de seniors restent vivre dans leur maison plus longtemps, ce qui les conduit à effectuer bon nombre de déplacements et à participer à cette circulation.

Même si les situations et les sentiments sont – comme pour toute population – fort divers, de nombreux seniors reconnaissent que leurs déplacements sont souvent limités « *par un sentiment d'insécurité, par la crainte de conflits avec d'autres usagers de la route et par les limites physiques.* »¹⁰

La mobilité en ville est en effet régulièrement source d'inquiétudes et d'obstacles. Voici un florilège de paroles d'aînés concernant plusieurs villes belges:

A Bruxelles, « *un important sentiment d'insécurité lié aux transports publics. ..., la courtoisie et le respect, par exemple des jeunes avec des sacs à dos, ne pas céder sa place pour des personnes âgées ou handicapées, ne pas laisser monter ou descendre les personnes du bus.* »¹¹

6 Cahier de l'accessibilité piétonne, Vade-mecum Piétons en Région de Bruxelles capitale, Directives pour l'aménagement de l'espace public accessible à tous ; Centre de recherches routières, p51.

7 Ibidem p59.

8 Ibidem p61.

9 Ibidem p47.

10 LES AÎNÉS TRAVAILLENT À LA MOBILITÉ DURABLE, Recherche-action auprès des seniors sur le sujet de la mobilité, Christiaens, J., Daems, A., Dils, A., Lambert, L., Lannoy, P., Nys G., Verté D., Vleugels, I., p4, 2009

11 Ibidem p14, 2009.

A **Gembloux**, « un manque d'infrastructures de trottoirs et/ou d'infrastructures mal adaptées..., l'accessibilité latérale des trains (trou entre le train et le quai) ..., l'accès au nouveau centre commercial. Le nouveau site a peu de connections avec les transports publics, ... l'insécurité sociale et l'insécurité liée à la circulation... »¹²

A **Louvain-la-Neuve**, « l'accessibilité : problèmes de mauvaise infrastructure des trottoirs, manque de pistes cyclables, mauvais éclairage sur les chemins étroits, mauvaise infrastructure des arrêts de bus et difficultés avec les horaires des transports en public. ..., de courtoisie dans les transports... »¹³

A **Mons**, « ..., une mauvaise infrastructure des trottoirs, le manque de courtoisie des jeunes par rapport aux aînés et une mauvaise adaptation des transports publics aux aînés. »¹⁴

Il est cependant important de noter que si une certaine unanimité se dégage quant aux efforts que doivent faire les villes et les communes pour aider à une bonne mobilité (notamment en matière d'accessibilité), de nombreux seniors n'ont que peu de problèmes avec leur mobilité.

2. Evolutions

Pour exemple des évolutions actuelles en Fédération Wallonie Bruxelles, voici quelques notes sur la mobilité dans les grandes villes et ses aménagements :

Charleroi :

« L'extension du métro de Charleroi : ... améliorer le réseau de transport en commun. Le projet Phénix : redessine un pan de la ville basse; l'aménagement des quais de Sambre ; la liaison ville-basse/ville-haute... ; la création d'une plateforme d'échanges à proximité de la gare de l'Ouest... Une politique cyclable naissante et une préoccupation quotidienne en faveur des PMR, ... 38 kilomètres de RAVeL déjà aménagés. »¹⁵

La Louvière :

« Commune pilote Wallonie cyclable. Le réseau routier, ... il est inadapté aux charges de trafic. ... la Ville développe des aménagements cyclables. L'aménagement d'une voie verte assure désormais la liaison entre le canal du Centre et la cité sociale de la Croyère. Mobilité et urbanisme : ... améliorer la mobilité et l'espace public de la ville avec la création d'effets de porte, de trottoirs traversant... »¹⁶

12 LES AÎNÉS TRAVAILLENT À LA MOBILITÉ DURABLE, Recherche-action auprès des seniors sur le sujet de la mobilité, Christiaens, J., Daems, A., Dils, A., Lambert, L., Lannoy, P., Nys G., Verté D., Vleugels, I., p16, 2009.

13 Ibidem p18, 2009.

14 Ibidem p20, 2009.

15 La CeMathèque, Grandes villes wallonnes : quelle mobilité aujourd'hui et demain ? juin 2015, ICEDD asbl, p10-13.

16 Ibidem p 14-17.

Liège :

« Le tram et les prémices d'une refonte globale du réseau de transport en commun, ... est attendue en 2018. ..., d'impact sur les pôles d'échange bus/tram/train. Une politique de stationnement en mutation, ... Le vélo : ... aménagements cyclables ont été réalisés et d'autres sont en cours. Les grands chantiers à venir : pour les modes doux... ; le développement et l'extension du piétonnier. »¹⁷

Mons :

« ..., un renforcement des lignes a été opéré par le TEC. ..., l'intramuros est desservi par 4 lignes gratuites de minibus. Les bus des lignes régulières n'entrent pas dans le cœur de la ville mais circulent sur le boulevard périphérique et convergent à la gare..., des places sont petit à petit supprimées au profit de la mobilité douce, ... »¹⁸

Mouscron :

Le vélo... projet « commune cyclable » chantiers visant la continuité du réseau et l'entretien des installations existantes. Plusieurs aménagements ont déjà vu le jour, avec la généralisation progressive des SUL, la réalisation de plusieurs pistes cyclables, la pose d'abris. ..., le stationnement est gratuit et sans limitation de la durée. Projet : ..., création de tronçons de zones bleues,... »¹⁹

Namur :

«..., en 1997-98 a été réalisée l'étude du Plan communal de mobilité. Ses suppressions du transit en centre-ville afin d'y favoriser les « modes doux » (piétons et cyclistes), les transports en commun, et la qualité de vie, et de mieux utiliser les boulevards dits de ceinture. En termes de stationnement : ... en favorisant la rotation des véhicules en centre-ville et le stationnement de longue durée en périphérie,... »²⁰

Tournai :

« ...une attention particulière est portée au quotidien quant à la sécurisation des villages et des abords d'écoles... Commune pilote Wallonie cyclable : ..., la matérialisation et l'aménagement des SUL du centre-ville, mise en œuvre d'aménagements cyclables au niveau des quais de l'Escaut. Sont prévus : la mise en zone 30 du centre-ville, l'aménagement cyclable de différents axes du centre-ville et de quais de l'Escaut,... »²¹

Verviers :

« Le plan de circulation : un centre-ville redevenu paisible, une très forte présence des transports publics et la création d'un pôle central sur la place Verte ; la création de 2000 m de site propre pour les bus et leur prise en compte dans plusieurs carrefours régulés ; une amélioration de l'exploitation de plusieurs carrefours dont, notamment, la place de la Victoire et le secteur du Palais de Justice ; l'embellissement des espaces publics et l'accroissement de leur convivialité;... »²²

17 La CeMathèque, Grandes villes wallonnes : quelle mobilité aujourd'hui et demain ?, juin 2015, ICEDD asbl, p18-21.

18 Ibidem p22.

19 Ibidem p26-29.

20 Ibidem p30.

21 Ibidem p34-35.

22 Ibidem p38-39.

Enjeux

Nous l'avons vu lors des chapitres précédents, cette mobilité est aujourd'hui une question cruciale, souvent polémique, en mutation, à l'intersection entre local et global, porteuse de plusieurs enjeux forts de société.

« En effet, ces enjeux sont multiples : par cette mobilité peut se jouer l'intégration des individus dans la société, et donc l'exercice de leur citoyenneté.

L'exercice de la citoyenneté ne peut se faire que si le sujet est capable de se déplacer, de se rendre aisément d'un point A à un point B. Une mobilité limitée, voire empêchée, peut alors être le signe d'une exclusion du sujet de la société, et donc du débat démocratique. La mobilité n'est pas subsidiaire mais fondamentale. »²³

Cependant, face à cet aspect capital et positif de la mobilité, deux points doivent être soulignés pour ne pas tomber dans l'angélisme.

« En premier lieu, la dimension environnementale de la mobilité automobile ne peut être passée sous silence. Nous avons à présent une connaissance accrue de la pollution causée par cette mobilité : pollution par les particules fines, cancérigènes, qui pose un réel problème d'habitabilité de nos villes, en particulier pour les populations plus fragiles telles que les enfants ou les seniors, mais aussi pollution plus globale, due à l'usage intensif des carburants fossiles par les transports, ce qui en fait une source importante d'émission de gaz à effet de serre. »²⁴

« Par ailleurs, puisque les mots ne sont jamais innocents, ni neutres, il nous semble important de délimiter quelque peu cette mobilité que nous souhaitons encourager. Il nous semble en effet important de faire la distinction entre une mobilité choisie, positive, telle que décrite plus haut, et une mobilité forcée, de nature souvent économique. En effet, dans de nombreux discours actuels, la mobilité semble être devenue la grande sœur de la flexibilité, le visage heureux (et obligatoire) d'une existence qui serait dévouée à chercher et suivre le travail, sans attaches ni histoire. Or, si l'on peut désirer déménager pour se libérer de carcans, et si cette mobilité peut être vecteur d'émancipation, on se construit aussi sur un héritage géographique et familial que l'on a légitimement le droit de ne pas vouloir quitter. »²⁵

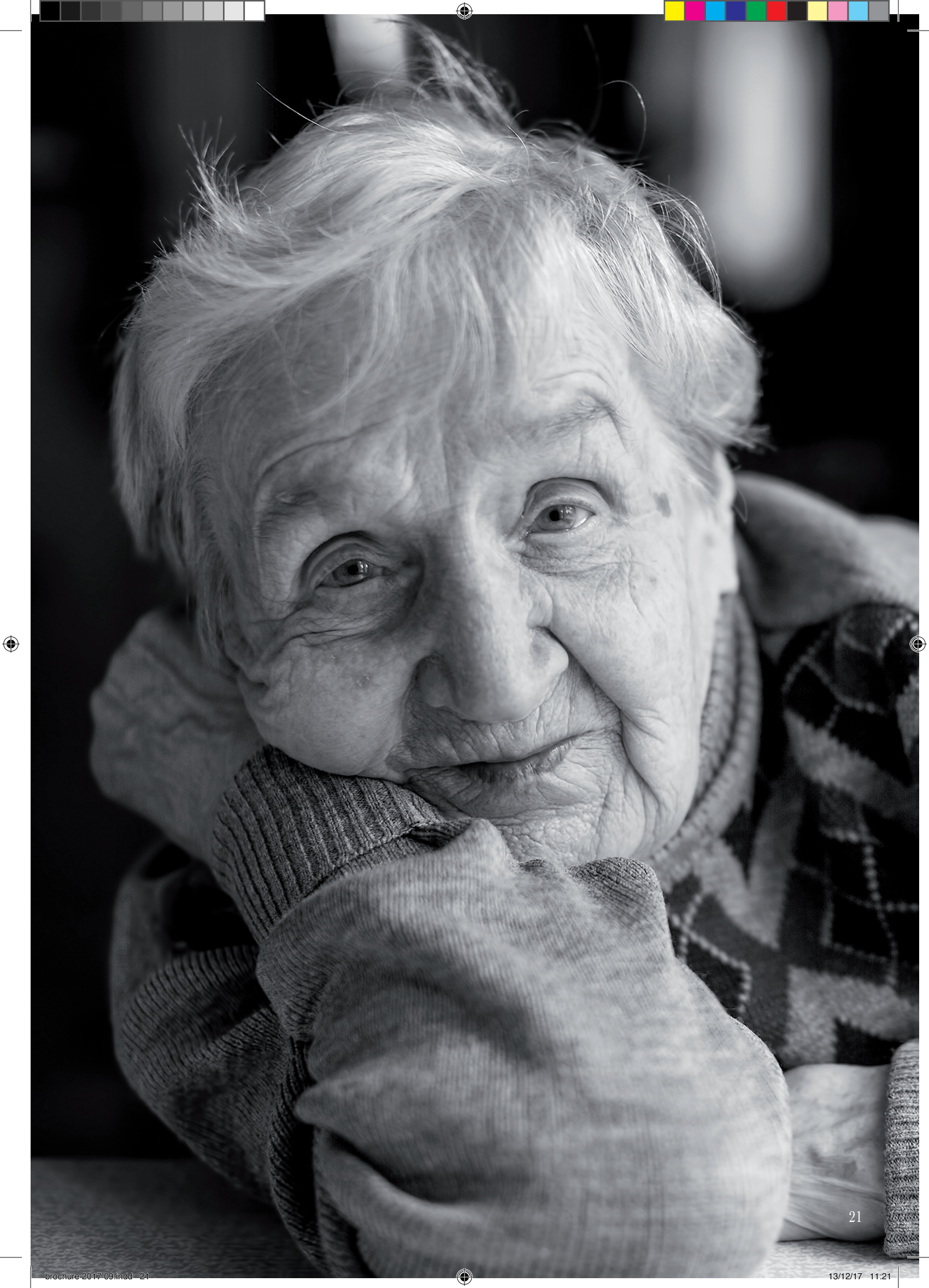
Lignes de réflexion de la Coordination des Associations de Seniors

La CAS défend évidemment une mobilité aisée pour tous, le maintien et le développement de transports publics efficaces et accessibles (aussi bien physiquement que financièrement), la mise en place de voies cyclables sûres et isolées des voitures, la priorité donnée aux modes de mobilité doux, et une gestion plus rationnelle et raisonnable de la circulation automobile...

23 La Mobilité des Seniors en Belgique, Travaux de la Coordination des Associations de Seniors, p5.

24 Ibidem p5.

25 Ibidem p5-6.



4. Santé et Prévention

Notions

L'espérance de vie à la naissance a augmenté rapidement ces dernières années, grâce notamment la hausse du niveau de vie, l'amélioration des conditions de vie, une meilleure éducation ainsi que les avancées des soins de santé et de la médecine. En 2016, dans notre pays, elle était estimée à 78 ans pour les hommes et à 83 ans pour les femmes. Selon les chiffres d'Eurostat¹, l'espérance de vie en bonne santé en Belgique était en 2015 de 64,4 ans pour un homme et 64 ans pour une femme. Ces chiffres interpellant ne tiennent pas compte des inégalités sociales qui portent l'écart à 18 années de différence entre les femmes issues du groupe social le plus favorisé et les femmes issues du groupe social le moins favorisé.

L'augmentation du nombre de personnes âgées et les difficultés qui en découlent parfois posent des questions :

- Quelles réponses apporter aux seniors en perte d'autonomie physique ou psychique (Alzheimer, Parkinson, maladies chroniques, perte de mobilité...)?
- Quel système d'aide et de soin global mettre en place?
- Comment répondre à la demande croissante de la prise en charge par des professionnels et des aidants proches ?

L'OMS décrit ainsi les problèmes de santé généralement associés au vieillissement :

Le déficit auditif, la cataracte et les défauts de réfraction, les lombalgies et cervicalgies, l'arthrose, la broncho-pneumopathie chronique obstructive, le diabète, la dépression et la démence sont des problèmes de santé courants chez les personnes âgées. En outre, à mesure qu'ils prennent de l'âge, les gens risquent davantage de souffrir simultanément de plusieurs problèmes de santé.

La vieillesse se caractérise également par l'apparition de plusieurs états de santé complexes qui ne surviennent généralement que tard dans la vie et ne constituent pas des catégories de maladie distinctes. C'est ce qu'on appelle couramment les syndromes gériatriques. Ceux-ci, parmi lesquels figurent la fragilité, l'incontinence urinaire, les chutes, les délires et les escarres, découlent souvent de plusieurs facteurs sous-jacents².

Etat des lieux

1. La prévention

Une bonne **alimentation** est indispensable pour garder une bonne santé. Celle-ci est évolutive et doit souvent être adaptée au fur et à mesure de l'avancée en âge et surtout en fonction des rapports entre l'alimentation et les affections qui surviennent et évoluent. Une bonne alimentation permet de réduire les risques de maladies et l'aggravation des affections chroniques, mais pour cela, il faut qu'elle puisse aussi répondre aux attentes des aînés !

¹ <http://ec.europa.eu/eurostat/web/health/health-status-determinants/data/database> (site visité le 04/12/2017)

² <http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs404/fr/> (site visité le 21/11/2017)



Avec l'âge, le goût et l'odorat se fragilisent et se détériorent. Les aliments perdent leur saveur et certains médicaments en altèrent le goût. Les difficultés de mastication et de déglutition diminuent parfois le plaisir de manger. L'entrée en maison de repos amène aussi un changement d'alimentation difficile à vivre pour le résident. Il peut en être de même au domicile lors du passage vers des repas préparés et éventuellement livrés à domicile en raison d'une réduction des capacités dans les actes de la vie journalière.

Les activités physiques. Pour garder la forme et la santé, la pratique d'exercices physiques adaptés est recommandée pour les aînés (yoga, gymnastique, ...) ! Le sport pratiqué à son propre rythme a d'autres avantages : créer des liens sociaux, conserver son autonomie et favoriser une bonne image de soi.

Les tests de dépistage gratuits sont l'outil par excellence de prévention pour prendre en charge la maladie au plus tôt.

- **Le cancer colorectal**

Le Centre communautaire de référence pour le dépistage des cancers (CCR), agréé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, coordonne ce programme de dépistage. Le CCR envoie une invitation ainsi que les informations sur la procédure à suivre à toute personne âgée de 50 à 74 ans habitant dans les régions wallonne et de Bruxelles-Capitale. Le test HEMOCCULT® est gratuit, seule la consultation est payante.

- **Le cancer du sein**

Un rapport du Centre Fédéral d'Expertise des Soins de Santé (KCE) montre l'efficacité du dépistage du cancer du sein chez les femmes âgées de 50 à 69 ans. Actuellement cette catégorie est sollicitée via un programme de dépistage organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles mis en place depuis 2002. Les femmes de cette tranche d'âge sont invitées personnellement par courrier, tous les deux ans, à effectuer gratuitement un « mammoth ».

Le risque de **suicide** est plus élevé chez les personnes âgées, les situations de pertes sont multiples mais le senior est aussi confronté à des événements stressants tels que les problèmes de santé, la perte d'autonomie, l'entrée en maison de repos, la maladie ou le décès d'un proche, la perte d'un animal de compagnie, etc.

2. L'accès aux soins de santé

Les **remboursements**. Un médicament est remboursable si les 4 conditions suivantes sont remplies :

- Le pharmacien reçoit une prescription rédigée par un médecin généraliste, un spécialiste, un dentiste ou une sage-femme.
- Le pharmacien délivre le médicament.
- Le médicament figure sur une des listes des médicaments pour lesquels un remboursement est prévu.
- Les conditions de remboursement sont respectées³.

Le remboursement peut être total ou partiel, le patient paie une quote-part personnelle : *le ticket modérateur*. Il est appelé ainsi parce qu'il vise parfois à éviter la surconsommation du médicament, même si bien souvent il sert plutôt à limiter les dépenses de l'assurance soins de santé en tenant compte de l'efficacité du médicament et de son coût pour le patient.

3 INAMI, Institut National d'Assurance Maladie Invalidité, <http://www.inami.fgov.be> (site consulté le 26/09/2017)





Le **prix des médicaments**. Il apparaît que les médicaments sont chers en Belgique car la marge de manœuvre du gouvernement dans ses négociations avec les firmes pharmaceutiques est réduite. Il est possible de consulter le site de l'INAMI pour y trouver leur tarification. Pour en diminuer leur poids dans son budget, il est possible d'utiliser les médicaments génériques, une copie de l'original mais moins onéreux. Idéalement, le médecin devrait prescrire le médicament générique et le pharmacien devrait le proposer au patient.

La **polymédication** touche régulièrement les personnes âgées. L'avancée en âge s'accompagne inévitablement d'une augmentation du nombre de pathologies, ce qui engendre une consommation de médicaments plus importante. On considère qu'il y a polymédication lorsqu'une personne prend quotidiennement plus de 5 médicaments, ce qui accroît parfois les effets secondaires aux conséquences indésirables (chutes, manque d'appétit...). Leur métabolisme étant plus lent, les personnes âgées prennent plus de temps pour éliminer les médicaments, ce qui augmente le risque d'interactions entre les différentes molécules.

L'**hospitalisation**. Les motifs d'hospitalisation des personnes âgées sont divers : chutes, pathologies cardiovasculaires et respiratoires, complications de maladies chroniques, tumeurs, maladies digestives... La fréquence des hospitalisations augmente avec l'âge mais la durée des séjours a fortement diminué ces dernières années. L'hospitalisation de jour se pratique de plus en plus ainsi que les courts séjours.

L'**assurance hospitalisation** est une couverture supplémentaire qui s'ajoute aux remboursements pris en charge par la sécurité sociale. Il s'agit ici d'une assurance privée facultative. Quel que soit son niveau de coût, elle reste inaccessible financièrement pour beaucoup de seniors.

Les **soins à domicile**. Le domicile reste pour beaucoup de personnes âgées le lieu de prédilection pour continuer à vivre sereinement. Avec l'avancée en âge, une adaptation du logement peut certainement améliorer la qualité de vie et faciliter le maintien « à la maison ».

Les mutuelles peuvent, à la demande de leurs affiliés, les accompagner dans la mise en place d'aides et de services à domicile adaptés.

- **Les professionnels accompagnants**

L'augmentation de l'espérance de vie a entre autres pour conséquence la création de nouveaux métiers mais augmente aussi la charge de travail des personnes qui aident les personnes âgées à domicile. Ces professionnels doivent être mieux formés pour répondre aux différents besoins des seniors.

- **Les aidants proches**

L'aidant proche qui apporte aide et soutien régulier à une personne âgée doit être protégé par un cadre légal mais aussi soutenu dans ses tâches quotidiennes. Les aidants sont majoritairement des femmes qui sacrifient souvent leur vie professionnelle et sociale pour soutenir leur proche en perte d'autonomie. Il y a lieu de réfléchir à des moyens pour inciter les hommes - et les employeurs - à contribuer également à cette solidarité et à cette aide concrète.



Accès aux soins. Des dispositifs sont mis en place pour limiter les frais liés à la santé. Le ticket modérateur est la partie légale qui reste à la charge du patient, après le remboursement de la mutualité.

Certaines maladies peuvent néanmoins engendrer des frais importants qui ne sont pas toujours remboursés suffisamment. Pour les personnes de plus de 65 ans, une allocation d'aide aux personnes âgées (APA) était accordée. Suite à la dernière réforme de l'Etat, le maintien et les modalités de cette allocation sont actuellement en discussion à l'occasion de la création d'une assurance autonomie ou d'une meilleure prise en charge de l'aide à domicile aux niveaux wallon et bruxellois. (voir page 12)

3. La vie sexuelle et affective

La sexualité chez les seniors est un sujet très peu abordé. Le regard que la société y porte n'est pas sans conséquences sur leur propre approche de la sexualité. La vie affective et sexuelle peut être conjugquée de multiples manières en fonction du vécu et de la situation de chaque senior, qu'il habite à domicile ou en institution.

4. La fin de vie

Les soins palliatifs. Le 23 juin 2016, la Chambre entérinait la proposition de loi sur l'élargissement de la définition des soins palliatifs de manière à ne plus les limiter à la fin de vie d'un patient.

Cette loi veut offrir au patient et à son entourage la meilleure qualité de vie possible et une autonomie maximale. Son objectif est aussi de concevoir la médecine autrement, elle ne vise plus la guérison dès lors que celle-ci est devenue impossible, mais à faire en sorte que la fin de vie puisse être vécue dans la dignité et le respect avec plus d'autonomie pour le patient.

L'euthanasie. Une loi dépénalisant l'euthanasie dans certaines situations a été votée en Belgique en 2002.

Il est important de savoir que l'euthanasie n'est pas un droit. Une demande peut être introduite sans que l'euthanasie ne soit pratiquée. Le médecin reste libre de l'accepter ou de la refuser. Le patient peut néanmoins introduire la demande auprès d'un autre praticien. A cet égard, la question de l'autonomie de la personne en fin de vie reste posée au vu de l'évolution continue des mentalités.

Enjeux

La santé des seniors génère de nouveaux enjeux économiques, juridiques et sociétaux. Les personnes qui vieillissent doivent être à même de bénéficier d'une qualité de vie suffisante pour leur permettre d'avoir une hygiène de vie adéquate et de se soigner au mieux en cas de soucis de santé. Défendre l'accès à la prévention et aux soins est donc indispensable. Tous les moyens doivent être mis en œuvre pour que les personnes vieillissantes puissent rester autonomes et responsables de leur santé. Elles doivent aussi pouvoir choisir sereinement la fin de vie qu'elles souhaitent.

La prévention peut sensiblement limiter les soucis liés à l'âge et doit être renforcée aussi bien à domicile qu'en institution. Une politique active du maintien des personnes âgées à domicile éviterait aussi les désagréments psychologiques et physiques liés à l'entrée en maison de repos. Une sécurité sociale forte qui répond aux besoins de tous les seniors est indispensable.

Pour ce faire, plusieurs pistes peuvent être suivies :

- L'amélioration de l'accès aux soins de santé et à la prévention, pour tous les seniors par une information continue et adéquate ;
- L'augmentation du remboursement de certains traitements et actes médicaux onéreux, particulièrement dans le cas des maladies chroniques ;
- La formation adéquate des soignants en gériatrie (médecins, infirmiers, aides à domicile...) ;
- La mise en place d'une politique de lutte contre les dangers possibles de la polymédication ;
- La création d'infrastructures adaptées pour le sport et les autres activités physiques qui permettraient aux seniors de nouer ou de maintenir des liens sociaux ;
- L'accès aisé à une alimentation saine et équilibrée que ce soit à domicile ou en institution ;
- La création et le développement progressif d'une assurance autonomie qui permette une accessibilité pour tous à des aides de qualité pour maintenir son autonomie et sa qualité de vie ;
- Le développement des places de soins palliatifs dans les maisons de repos (et de soins) et les hôpitaux ;
- Le suivi d'une politique volontariste pour l'émergence de l'égalité femmes-hommes en matière d'aidants proches.





5. Les lieux de vie des aînés

Notions

Cette question touche de plus en plus de monde. L'allongement de la durée de vie et le vieillissement en bonne santé de la plupart de nos concitoyens provoquent un changement dans la répartition de la population. La part des aînés dans la population augmente fortement.

En outre, la modification des cellules familiales, les habitudes urbaines et la pression du travail tend à isoler les aînés une fois terminé leur parcours professionnel.

Pour la plupart des aînés, rester dans son lieu de vie habituel est une perspective importante, un souhait fort. Mais le **départ à la retraite** est une première étape où se marque toujours une baisse de revenus, qui peut intervenir dans l'accès ou le maintien dans le logement.

L'avancée en âge apporte souvent, progressivement ou brutalement, une **perte** à différents niveaux (mobilité, concentration) et le logement peut se révéler moins adapté.

Enfin, la disparition d'amis ou de membres de la famille peut entraîner une perte de contacts et un isolement lourds à supporter.

Toutes ces considérations amènent à prendre très au sérieux la question des lieux de vie adaptés aux aînés. Il faut envisager l'avenir du logement autrement. Nous proposons ci-dessous un état des lieux de la thématique des lieux de vie et des pistes de recommandations.

Etat des lieux

1. Une thématique large

Les questions liées aux lieux de vie rejoignent une série de questions traitées dans d'autres thèmes de notre recherche :

Les **revenus** sont une des composantes importantes de l'accès ou du maintien dans son lieu de vie : le coût du logement augmente considérablement, bien plus rapidement que le coût de la vie en général. Pour ceux qui ne possèdent pas leur logement, les coûts de location peuvent rendre l'accès à un logement décent très difficile, surtout si l'on veut rester dans son environnement social habituel. Et pour ceux qui sont propriétaires de leur logement, l'entretenir est parfois au-delà de leurs moyens.

La **mobilité**, à l'intérieur ou autour de son lieu de vie, est un des facteurs qui rendent le lieu de vie agréable ou tenable. Deux considérations sont à analyser :

- est-ce que la mobilité à l'intérieur de l'habitat est adaptée ?
- est-ce que le quartier propose des services proches et/ou des moyens de transport faciles et fréquents ?



Les **nouvelles technologies** interviennent dans la capacité de liens sociaux, dans le confort du lieu de vie et dans sa sécurisation de l'habitat.

Nous allons donc nous référer souvent ou renvoyer vers les différents thèmes de l'étude globale.

2. Un lieu de vie : où et comment vivre bien

Pour les aînés, dont la vie est, pour la plupart, de moins en moins prises dans des engagements extérieurs, surtout professionnels, le lieu de vie prend une importance plus grande et est investi de façon plus marquée. Le lieu de vie devient de plus en plus un **lieu d'identité**, où l'on retrouve son histoire (les photos de famille sont bien présentes) et la continuité de sa vie, mais aussi où l'on a besoin d'autonomie, de sécurité et d'un minimum de confort.

La **fragilisation de la santé** rend aussi importante le sentiment d'être bien. Enfin, l'environnement social du lieu de vie est important : le quartier, les voisins, les commerces habituels, le réseau des transports, tout cela constitue un ensemble de paramètres qui contribuent à « être bien chez soi » et qui expliquent pourquoi la perspective d'un changement de lieu peut faire peur.

Pour la plupart, la perspective du lieu de vie reste encore : « chez moi tant que je peux, ailleurs quand il le faudra vraiment. »

3. Maison de repos et maisons de soins et de repos ne sont pas un passage obligé

Dans l'imaginaire collectif la maison de repos, même si on a les moyens financiers, apparaît souvent comme un épouvantail, une sorte de fin de parcours négative. Ce thème revient très souvent dans les expressions des préoccupations des aînés.

A cette vision négative et anxieuse, on peut opposer deux réflexions :

1. Il n'y a qu'une part relativement faible de la population qui va en MR ou MRS. La fin de vie en maison de repos ne concerne qu'une part minoritaire de la population âgée et n'est donc pas un passage obligé ;
2. Il existe des MR et des MRS qui sont de véritables lieux de vie.

A côté de maisons de repos qui posent problème et qui alimentent l'image négative de l'institution, la majorité des maisons de repos sont attentives au bien-être et à la qualité de vie des personnes qui y vivent.

Ainsi, à un moment donné, dans le parcours de la personne, la maison de repos ou la maison de repos et de soins peut devenir alors la solution la mieux adaptée à sa situation. Il faut donc apporter à cette question tout l'intérêt qu'elle mérite.

4. Lieux adaptés et épanouissants

Il existe un éventail de lieux de vie pour personnes âgées valables, adaptés et épanouissants. Pour brosser un tableau de ces possibilités, nous distinguons plusieurs catégories : le domicile, les formes alternatives d'habitat, les habitats groupés et lieux institutionnels.

A domicile

- **Les aides à domicile** : il existe une grande diversité d'offres de services d'aide à domicile, à l'initiative de mutuelles, de pouvoirs locaux, de privés.
Ces aides à domicile, avec ou sans soins infirmiers (aides ménagères, aides familiales, repas à domicile) sont utiles pour tous ceux qui souhaitent rester « dans leurs murs », cette préoccupation exprimée par la plupart des aînés.
- **L'aménagement du lieu de vie** : quand c'est possible, le lieu de vie peut être aménagé pour être adapté aux difficultés de mobilité ou d'accès.
Ce service est proposé par un certain nombre d'institutions ou de CPAS. Ces aménagements ont des limites : les volées d'escaliers, les salles d'eaux en sous-sol sont des exemples d'organisation du lieu de vie dans lesquels tous les aménagements ne sont pas possibles.
Il peut être nécessaire de changer de lieu, ce qui n'est pas simple : un lieu de vie, ce n'est pas seulement le domicile, c'est aussi l'environnement, les voisins, les facilités, les habitudes.
- **Les formules de jour pour passer du temps ailleurs, avec d'autres.** Plusieurs pouvoirs locaux ou des CPAS proposent des lieux où être accueilli en journée : salles conviviales, restauration, parfois animations et activités encadrées.
C'est la possibilité de sortir de chez soi, de rencontrer d'autres personnes, de continuer à être socialement et intellectuellement sollicité.
Citons ici les centres d'accueil de jour, les centres de soins de jour, les centres d'accueil de nuit (un seul en Wallonie) en lien avec une MR et les maisons d'accueil communautaire.

Formules alternatives d'habitat

- **De courte durée** : accueillir une étudiante, un étudiant (modèle « **1 toit 2 âges** »). La possibilité d'accueillir chez soi, dans un habitat devenu trop grand, une étudiante ou un étudiant permet de recréer des liens, d'éviter l'isolement et le sentiment de solitude et de recevoir en retour un complément de revenus souvent bienvenu.
Cette formule est à court terme, souvent pour l'année académique, et peut être reconduite année après année.
- **Sur un plus long terme** : accueillir un ménage (modèle « habitat kangourou »).
Si l'habitat le permet, il peut être aménagé pour accueillir un autre ménage, d'une ou plusieurs personnes, qui partageront l'habitat tout en ayant un espace autonome.
Cette formule, plus durable, suppose un aménagement plus lourd de l'habitat et donc un certain investissement. C'est la formule de « **l'habitat kangourou** ».
Il y a aussi la formule de « **l'habitat jumeau** » : une petite maison à destination d'une personne âgée vient se greffer à la maison d'un membre de sa famille.



Lieux de vie permanents, principalement sous forme d'habitats groupés

Cette formule de partage du lieu de vie regroupe des lieux de vie privés et des parties partagées où les habitants peuvent se retrouver. On distingue :

- **L'habitat groupé intergénérationnel.** Des formules d'habitat groupé se développent de plus en plus, même si elles ne sont pas simples à mettre en œuvre.
Le schéma habituel est celui d'un certain nombre de ménages qui se rejoignent pour créer leur lieu de vie partagée. Cela suppose un minimum de vision commune sur le projet, souvent des moyens financiers disponibles et une bonne dose de courage pour mener le projet jusqu'au bout. Plusieurs réalisations avaient déjà vu le jour dans les années 70 et on assiste, depuis quelques années, à un nouvel intérêt pour ce mode d'habitat.
- **L'habitat groupé pour seniors** (modèle « Abbeyfield). Ce modèle de « coresponsabilité » est assez semblable à celui de l'habitat intergénérationnel, mais il s'adresse souvent à des aînés à partir de 60 ans. Les habitants y gèrent ensemble leur habitat et partagent les différentes tâches qui sont liées à cette gestion. Ils restent responsables et solidaires et entretiennent des liens sociaux importants.

Les lieux de vie institutionnels

Le modèle « **résidence service** » existe en Wallonie et à Bruxelles, bien que celle-ci soit définie différemment dans les deux régions.

En Wallonie, il s'agit d'un studio se trouvant dans un bâtiment situé à proximité d'une maison de repos avec laquelle il dispose d'un lien fonctionnel. La résidence-services accueille des personnes âgées de plus de 60 ans (seules ou en couple), encore valides et autonomes. Le résident peut bénéficier de services offerts par la maison de repos (repas, activités, etc.) s'il le désire. Le studio comprend au moins un séjour, une cuisine, une chambre et les sanitaires (salle de bain et toilettes)

En région de Bruxelles-Capitale, une résidence-service est constituée de logements particuliers réservés à des personnes âgées de 60 ans au moins, valides ou légèrement dépendantes, leur permettant de mener une vie indépendante, tout en bénéficiant de services auxquels elles peuvent faire librement appel.

Les Maisons de Repos (MR) et les Maisons de Repos et de Soins (MRS) dont nous avons déjà parlé peuvent souvent offrir des solutions de court séjour.

5. Une attitude nécessaire : prévoir

La Fondation Roi Baudouin a lancé il y a quelques années une réflexion large sous le slogan « **penser plus tôt à plus tard** ». Cette réflexion nous semble primordiale au niveau des lieux de vie : attendre l'urgence pour envisager un changement de lieu de vie conduit souvent à des situations difficiles à vivre. Bien souvent, l'aîné en difficultés ne prend même plus lui-même la décision et est dépouillé de sa capacité d'autonomie.

On peut compléter le slogan de la Fondation Roi Baudouin par celui-ci : « **parler plus tôt du plus tard** » qui invite à réfléchir soi-même et avec son entourage aux différentes possibilités de lieux de vie. Cette démarche permet à la personne de rester actrice de sa vie.





Toutefois, il faut aussi envisager que « parler plus tôt du plus tard » et notamment avec ses proches est une démarche qui peut être difficile à aborder, qui peut être fuie, voire clairement refusée.

Pour pouvoir développer cette **attitude de prévention**, des accompagnements sont déjà proposés par différents services. Nous les détaillerons dans la documentation qui accompagne ce travail.

Nous pensons que l'attitude de prévention est à soutenir et à développer. Les différents acteurs dans le domaine de l'habitat doivent y concourir, dont les pouvoirs publics dont la mission de sensibilisation d'une part, et de soutien d'autre part, est primordiale.

Enjeux et recommandations

Le lieu de vie est une des préoccupations majeures des personnes vieillissantes. Il est nécessaire – pour les pouvoirs publics également - de s'en soucier mais il faut le faire de façon ouverte et préventive.

Voici les pistes de recommandations que nous formulons :

Les pouvoirs publics doivent :

1. Veiller avant tout chose à la dignité et au respect des personnes qui avancent en âge. Cette attention à l'humain doit sous-tendre chacune des décisions politiques.
2. Être attentif aux revenus et aux moyens financiers qui permettent d'assurer un lieu de vie adapté et décent.
3. Apporter du support à tous les moyens de prévention et d'anticipation : informations, campagnes, sensibilisation mais aussi soutenir de manière structurelle les associations qui assurent la sensibilisation à la prévention en matière de lieux de vie.
4. Mener une vaste campagne d'information et de sensibilisation à l'anticipation en matière de lieux de vie.
5. Faciliter l'émergence d'initiatives alternatives en matière de lieux de vie en clarifiant le cadre juridique et fiscal (colocation, cohabitation, etc.).
6. Faciliter l'accès à des aides à domicile en formant, valorisant et augmentant les professionnels des aides et soins à domicile.

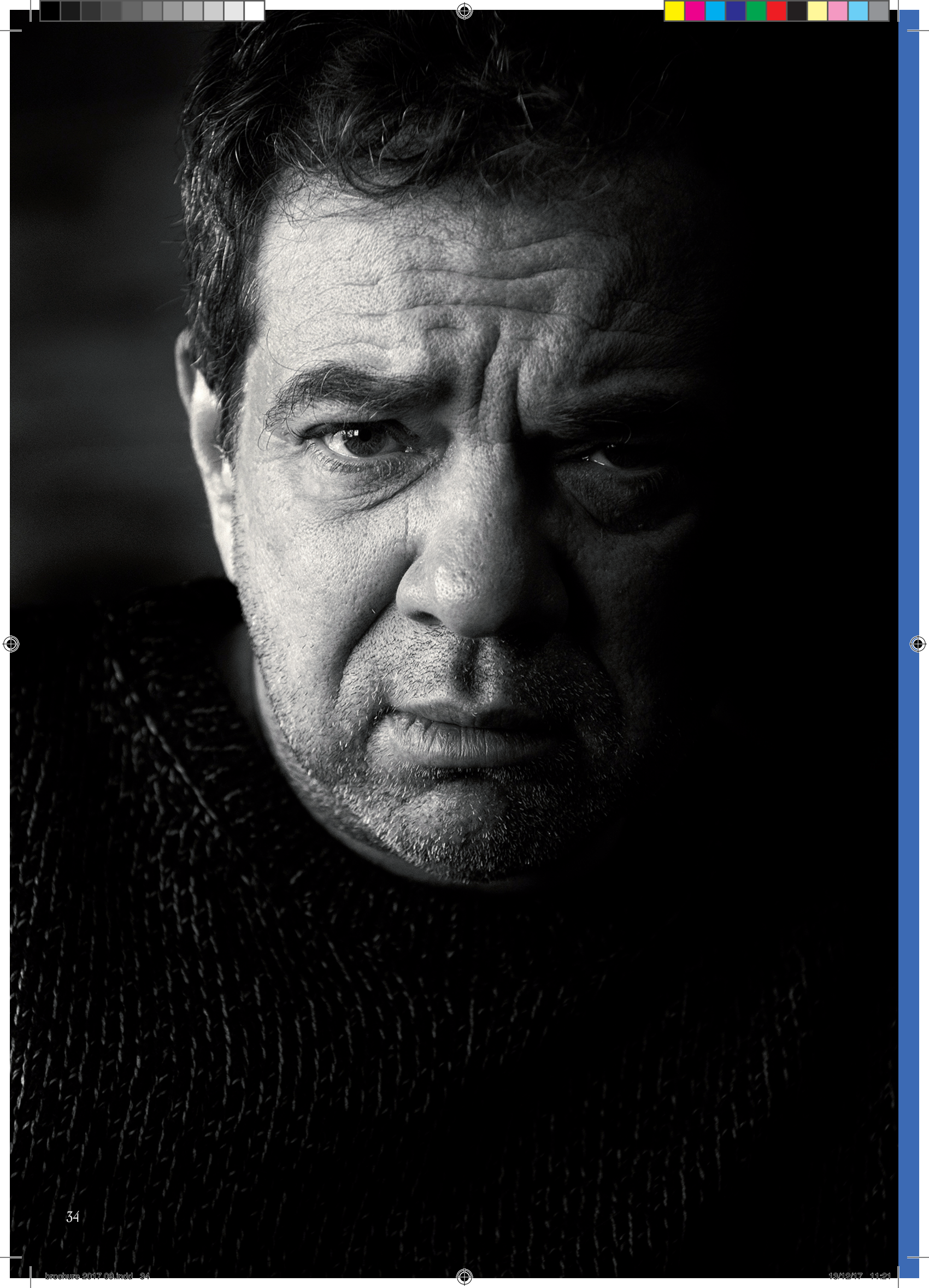


Cette brève présentation ne reflète pas tout le travail déjà accompli par plusieurs institutions, publiques ou privées, qui travaillent sur la question de l'habitat et particulièrement sur l'habitat pour personnes vieillissantes.

Citons notamment :

- la Fondation Roi Baudouin qui a réalisé tout un travail de réflexion et de rassemblement d'acteurs autour de la question du logement des seniors ;
- des associations comme Enéo et La Ligue des Familles ;
- Senoah en Région wallonne et Infor Homes en Région bruxelloise ;
- la plupart des mutuelles ;
- les centres de réflexion des partis politiques ;
- l'asbl Habitat & Participation ;
- des chercheurs universitaires et des associations sensibilisées par le mouvement « Villes amies des Aînés » telles que Qualidom.

Nous ne pouvons les citer tous. Une bibliographie sera mise à disposition sur le site de la CAS et, bien sûr, nous espérons mobiliser les acteurs principaux lors du colloque qui sera organisé sur le thème des lieux de vie dans le cadre des Assises organisées par la Coordination des Associations de Seniors.



6. Actions citoyennes

Notions

Aujourd'hui en Belgique, plus d'une personne sur 5 est âgée de plus de 65 ans.

« C'est notamment la conséquence démographique d'une meilleure qualité de vie et de la santé pour nos concitoyens qui nous invite à bâtir une nouvelle vision du futur dans laquelle la vieillesse ne sera pas un handicap social ni un facteur d'exclusion. »¹

Rester en vie plus longtemps amène également à de nouvelles opportunités.

« Une population vieillissante génère, pour les entreprises, une forte demande de nouveaux services d'aide à la personne et d'équipements spécifiques. »²

Vivre plus longtemps aujourd'hui est une chance, cette nouvelle perspective modifie l'organisation sociale de la société. Cependant, beaucoup de personnes âgées ne sont pas informées des services et des dispositifs disponibles dans leur région. Il est nécessaire de favoriser la communication de ces services et d'améliorer cette offre tout en la rendant accessible financièrement.

1. Acteur de la vie

La Belgique est un État de droit démocratique, tout citoyen, notamment les seniors, a le droit d'exprimer son point de vue. Il peut s'investir dans la société, s'il le souhaite, et rester un **citoyen actif**.

Les droits des personnes âgées sont :

« inscrits dans la déclaration universelle des droits de l'homme. Ils ne sont donc pas spécifiques aux personnes âgées mais les concernent comme tout citoyen. On peut se référer également à la charte européenne des droits des personnes âgées. Cette charte a été plus particulièrement conçue pour les personnes âgées en perte d'autonomie fonctionnelle. »³

Tout citoyen a le droit de communiquer et de participer à la société et à des activités culturelles ; droit à la liberté d'expression et à la liberté de pensée/conscience : convictions, culture et religion ou laïque ; etc.

Le Droit de lâcher prise : *« À l'opposé de l'injonction du vieillissement actif, c'est le droit de suivre son rythme, de faire ce qu'on aime et de rester heureux de ce qu'on fait. »⁴*

« Ainsi progressivement dépouillée de sa capacité à gérer sa vie selon ses propres critères. La volonté empathique et solidaire, à savoir apporter un soutien à des personnes vulnérables, devient une gestion étroite du risque et du choix, concrétisée par une « hyper-protection ».

¹ La Silver Économie, www.silvereconomieleguide.com (consulté le 06/10/2017)

² Impact du vieillissement de la population pour les acteurs locaux, BelfiusResearch Juin 2016.

³ La Citoyenneté des Adultes Âgés: Travaux de la Coordination des Associations de Seniors, p10.

⁴ Ibidem p10.

Le Droit au risque implique une **adaptation de la législation** relative aux institutions d'hébergement pour protéger le personnel face aux conséquences non souhaitées »⁵.

2. La participation citoyenne

La participation des citoyens peut être définie comme : « la contribution à la construction de réponses aux besoins de la collectivité et/ou des différents groupes qui la composent »⁶.

La participation citoyenne est obligatoire seulement pour le vote électoral. La Coordination soutient toute initiative qui favorise l'accès au vote des personnes âgées et/ou à mobilité réduite.

Comme pour tous les citoyens, la responsabilité et l'engagement se manifestent tout d'abord, par le respect des lois et des libertés individuelles de chacun pour vivre ensemble dans une société organisée.

« Par ailleurs, favoriser le « **vivre ensemble** » dans le respect mutuel peut se traduire, pour les adultes âgés de diverses manières :

- le respect et la tolérance envers les autres générations ;
- l'entraide intergénérationnelle (une certaine flexibilité en s'adaptant aux réalités nouvelles de la société, aux modes de vie des plus jeunes...) ;
- la transmission (expérience, expertise, parcours de vie, connaissances, histoire politique et sociale, valeurs...) ;
- le soutien au devoir de mémoire par l'entretien du souvenir des souffrances subies dans le passé par certaines catégories de la population.

Sur le plan individuel, se préparer au vieillissement se fait tout au long de sa vie, dans la mesure de ses potentialités. A un âge avancé et afin de maintenir un bien-être maximal, les personnes peuvent encore, toujours dans la mesure de leurs possibilités, prendre la responsabilité d'affirmer d'entretenir de (continuer) de trouver :

- affirmer leur statut d'adulte avançant en âge et lutter contre le jeunisme ;
- entretenir leur réseau social ;
- (continuer à) prendre soin d'eux-mêmes ;
- trouver du sens à leur vie, à leurs actions. »⁷

S'impliquer dans la société et apprendre autrement : La satisfaction du besoin d'apprendre est une nécessité pour tout être humain cela permet de s'épanouir pleinement.

5 <http://www.eneo.be>

6 UVCW, Matthieu LAMBERT, 2007.

7 La Citoyenneté des Adultes Âgés: Travaux de la Coordination des Associations de Seniors, p11.



3. Le Conseil Consultatif Communal des Aînés (CCCA)

Nous croyons aux aspects positifs d'une participation citoyenne des seniors. La mise en place des CCCA nous conduit à changer notre regard sur les seniors. Celui-ci reste aux yeux de la société un interlocuteur pertinent et un citoyen acteur.

«Les Conseils Consultatifs Communaux des aînés (CCCA) s'inscrivent dans cette volonté de soutenir les aînés et d'assimiler leurs préoccupations et particularités dans le cadre de la mise en œuvre des politiques communales.»⁸

Les CCCA ont pour objectif de **tenir compte des spécificités** et besoins des aînés dans la politique communale. Il est essentiel :

1. d'envisager un cadre régional, soit par un décret en Wallonie ou une ordonnance à Bruxelles, qui soutien la création obligatoire des CCCA ;
2. d'homogénéiser un cadre de référence commun ;
3. de renforcer la représentativité de la population au sein des CCCA en diffusant très largement les informations à destination des habitants aînés ;
4. de veiller à une composition équilibrée entre aînés issus ou non du secteur associatif, ainsi qu'entre hommes et femmes ;
5. de former les membres des CCCA à leur rôle et aux méthodes de la démocratie participative ;
6. de préconiser l'obligation de demander l'avis du CCCA, pour toute initiative qui vise la politique en faveur des aînés et de devoir motiver les décisions prises en rapport à cet avis.

Les CCCA sont des **lieux d'expression** :

« ...qui permettent aux adultes âgés d'exercer leur citoyenneté et de s'autodéterminer. Tout comme les Conseils de Résidents en maison de repos, il s'agit de lieux de concertation formels qui mériteraient d'être, d'une part, mieux pris en compte par les autorités communales et, d'autre part, mieux accompagnés (formation à la participation démocratique, aux diverses méthodologies d'enquête...).»⁹

4. Les Conseils des Résidents en maisons de repos

Dans les institutions d'hébergement comme dans la société, chaque citoyen, quel que soit son âge, a le droit de faire entendre sa voix. Aujourd'hui obligatoires dans les maisons de repos, les conseils de résidents sont le lieu où les personnes peuvent exprimer leurs besoins, leurs demandes, leurs intérêts...

5. L'intergénérationnel

L'**entraide** entre les générations est une bonne opportunité pour favoriser et renforcer la solidarité et l'échange intergénérationnel. L'organisation d'espaces intergénérationnels favorise la transmission des savoirs et d'expériences entre les jeunes et les aînés. Ceux-ci sont amenés à se rencontrer pour des moments d'écoute, de partage et d'enrichissement mutuel.

⁸ Rapport d'Étude des Conseils Consultatif Communal des Aînés. Commanditée par la CAS en collaboration avec le Panel Démographie Familiale (ULG).

⁹ La Citoyenneté des Adultes Âgés: « Travaux de la Coordination des Associations de Seniors », p51.





Dans le contexte actuel, le nombre de personnes en activité professionnelle diminue par rapport au nombre de personnes arrivant à l'âge de la pension. Nous devons éviter des crispations entre les générations en informant et formant les jeunes à la connaissance de notre sécurité sociale essentielle pour le bien être de tous.

Enjeux

La Coordination des Associations de Seniors soutient la mise en place de moyens permettant le droit de vote aux seniors (en Maison de Repos, en Maison de Repos et de Soins, à domicile...)

Par rapport aux réalités du vieillissement, nous avons la responsabilité de veiller à véhiculer des informations ainsi que les images conformes aux réalités des aînés (deux générations d'aînés) afin de combattre activement l'habitude de la majorité des médias et des annonceurs publicitaires de diffuser et propager des préjugés et des stéréotypes réducteurs.

Il est erroné de faire croire que la vieillesse est seulement synonyme de maladies et de coûts divers, avec des images de « grands aînés » dépendants. Il existe deux, voire même trois, générations de personnes âgées. Il s'agit d'une des étapes de la vie vers laquelle nous cheminons tous à notre façon.

Les représentations collectives, bien ancrées, sont de réels obstacles au bien vivre ensemble et à la solidarité qui devraient souder l'ensemble des citoyens. Les rythmes de chacun, la valeur du temps, celle du travail accompli par les volontaires âgés, leurs contributions multiples à l'économie sociale, ...

En somme, les véritables besoins et attentes différenciés des groupes hétérogènes d'adultes âgés sont autant de facettes de la richesse des apports des aînés dans notre société multi-âges. Nous avons le devoir de transmettre, de communiquer et de témoigner sur l'ensemble des réalités des adultes âgés afin de garantir une bonne entente et la meilleure compréhension possible entre toutes les générations, dans le respect et la dignité auxquelles elles ont toutes droit.

Le rôle des grands parents est important à souligner et fort peu comptabilisé dans «les transferts entre générations». Les aînés constituent «des liens» entre les générations de la famille, ils transmettent leurs avoirs et leurs savoirs. Ils donnent leurs temps, ils sont présents pour leurs enfants et petits enfants et sont également «gardiens de la mémoire».

Être citoyen demande de pouvoir s'accomplir un maximum dans sa propre vie avant de s'engager aux côtés d'autres et de rejoindre pour faire siens des combats collectifs.





La CAS remercie pour leur investissement dans ces travaux :

Anne-Marie BALTHASART, Aînés ECOLO
Isabelle CAPIAUX, Espace Seniors
Arlette CRAPEZ, Aînés du CDH,
Sylvain ETCHEGARAY, Ligue Libérale des Pensionnés
Henri LURKIN, C2S
François VERHULST, Courants d'âges





Quai Arthur Rimbaud, 20

6000 Charleroi

info@cas-seniors.be

www.cas-seniors.be

Editeur responsable :

Henri Lurkin,

Président de la CAS



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Avec le soutien de la Fédération Wallonie Bruxelles

